

La différenciation sexuée et sociétale du temps de travail en Europe

Christèle MEILLAND

L'analyse du temps de travail dans les pays de l'Union européenne conduit inévitablement à rendre compte de la situation différenciée des pays mais aussi (et surtout) à expliciter la place particulière de la main-d'œuvre féminine sur le marché du travail. En effet, même si au cours des dernières années les comportements d'activité des femmes et des hommes se sont rapprochés dans les pays de l'Union européenne (UE) (en termes de taux d'activité), il subsiste toujours à l'heure actuelle une différenciation sexuée en ce qui concerne la durée du travail. La durée du travail s'affirme comme la variable indicatrice d'une différenciation sexuelle sur le marché du travail et constitue un élément clé pour l'appréhension de la spécificité de l'emploi féminin.

Des évolutions très contrastées selon le sexe

La différenciation qui existait entre hommes et femmes sur le marché du travail et qui s'exprimait au travers du différentiel des taux d'activité masculin et féminin dans les années soixante en Europe, tend, à l'heure actuelle, à disparaître. Au niveau de l'activité, les comportements des mains-d'œuvre féminine et masculine semblent fortement similaires : l'analyse des taux d'activité

montre qu'en moyenne dans les pays de l'Union européenne, les taux d'activité des hommes et des femmes tendent à se rapprocher très significativement (cf. tableau 1). Mais cette convergence des comportements d'activité n'est pas totale ; et les hommes et les femmes continuent à rester dans des segments très différenciés du marché du travail du point de vue de la durée du travail. Les proportions de salariés masculins et féminins employés selon le statut de leur emploi (temps partiel ou temps complet) présentés dans le tableau 2 montrent que la main-d'œuvre féminine reste fortement associée aux emplois à durée réduite.

Malgré la croissance spectaculaire et générale de la main-d'œuvre féminine dans les pays de l'UE, l'impression de forte participation des femmes au marché du travail, s'estompe largement quand on considère leur activité selon la durée du travail. L'indicateur le plus simple de cette situation, la proportion de salariés à temps partiel suivant le sexe, est particulièrement significatif sur ce point.

La croissance du travail à temps partiel, passablement élevée dans les années 80, n'a pas remis en cause le caractère sexué du travail à temps partiel. Ce dernier a été, est, et reste un travail féminin. Cet accroissement du travail à temps par-

LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

Tableau 1. Taux d'activité (% de la population en âge de travailler)												
	Belg	DK	All.	Grèce	Esp.	FR	IR	Italie	Lux	PB	Port.	RU
Hommes												
1975	82,7	89,6	87,1	87,9	90,6	89,3	90,4	83,7	84,5	92,5	89,5	91,7
1985	73,8	89,9	83,2	83,1	79,8	80,4	83,7	78,3	79,9	80,6	85,6	87,6
1990	71,4	89,3	81,4	79,0	78,4	78,7	80,6	76,9	78,0	80,1	82,7	88,6
1995	73,0	87,3	78,4*	80,0	75,1	75,7	78,7	73,5	75,9	78,9	80,4	85,0
1996	72,8	87,1	77,9*	80,3	75,3	76,0	78,1	73,4	76,9	79,7	81,0	84,5
Femmes												
1975	39,2	63,4	49,4	33,1	31,7	54,6	36,4	33,5	47,2	34,7	51,1	55,0
1985	44,7	76,4	53,0	41,8	33,8	57,8	39,5	38,9	41,9	44,1	54,6	61,9
1990	45,9	78,6	57,0	43,1	41,0	59,5	42,4	42,1	42,8	52,2	57,0	67,0
1995	52,4	74,2	60,3*	45,5	45,6	61,3	47,9	43,0	44,2	58,1	61,5	66,9

Tableau 2. Proportion des salariés travaillant à temps partiel (en %)												
	Belg	DK	All.	Grèce	Esp.	FR	IR	Italie	Lux	PB	Port.	RU
Hommes												
1983	1,9	7,0	1,1	3,3	-	2,0	2,4	1,5	-	6,7	-	3,1
1990	2,2	10,8	2,1	1,9	1,0	3,1	3,6	2,1	1,8	14,7	1,5	4,9
1992	2,3	10,5	2,4	2,4	1,4	3,5	4,1	2,3	-	15,0	1,7	5,7
1995	3,1	10,8	3,1	2,2	2,1							
Femmes												
1983	20,7	45,9	29,6	8,5	-	18,7	11,9	7,5	16,9	49,2	-	41,0
1990	29,3	39,1	33,6	5,7	11,2	23,6	16,4	9,2	16,6	57,5	7,1	42,8
1992	31,5	37,3	34,8	5,7	12,3	24,6	18,2	10,9	16,5	63,0	7,5	43,9
1995	33,4	36,1	33,8	5,5	16,3	29,4	22,8	12,1	20,5	67,0	7,6	43,6

tiel fait dire à M. Maruani « que le développement du travail à temps partiel reconstitue des zones et des formes d'emploi réservées aux femmes. Car, de fait, le temps partiel est réservé aux femmes » (Maruani, 1996, p. 178). En somme, même si la proportion des femmes dans la population active n'a pas cessé d'augmenter tout au long des années 80, la différenciation entre hommes et femmes reste une constante très répandue de l'emploi dans chaque pays.

Cette progression du temps partiel est l'un des traits caractéristiques de l'évolu-

tion du temps de travail des femmes au cours de la décennie quatre-vingt. La comparaison des pourcentages de femmes salariées à temps partiel entre 1983 et 1995 est significative : quasiment tous les pays (sauf le Danemark et la Grèce) ont vu leur proportion de femmes salariées à temps partiel croître rapidement. Le phénomène est plus particulièrement visible aux Pays-Bas où la proportion de femmes salariées à temps partiel entre ces deux dates a fortement augmenté. La croissance du travail à temps partiel montre que cette forme d'emploi est particulièrement sexuée.

L'assertion se trouve partiellement confortée quand on compare les proportions des salariés masculins et féminins à temps partiel en 1995, et ce même si le travail à temps partiel touche plus les hommes aujourd'hui qu'en 1990 (en France par exemple, en 95, 5,1 % d'hommes salariés travaillent à temps partiel alors qu'ils n'étaient que 3,1 % en 90). La prédominance du travail à temps partiel dans l'emploi féminin résulte de l'articulation du temps des femmes entre « travail » au foyer (travail domestique, prise en charge des enfants...) et activité salariée alors que les hommes consacrent principalement leur temps à leur vie professionnelle.

Le bilan des dernières décennies reste, on le voit, quelque peu ambigu du point de vue de l'emploi des femmes. On a assisté à une augmentation de la force de travail féminin mais dans le même temps on a aussi assisté à un enfermement encore plus grand de l'emploi féminin dans des catégories d'emploi spécifiques, tel que le travail à temps partiel. En d'autres termes l'emploi féminin a été le premier à « absorber » et à subir les conséquences de la crise économique avec l'émergence et le développement des formes d'emploi dites « précaires » (Bouffartigue, de Coninck, Pendaries, 1992). Ces formes d'emploi dites « particulières » (et principalement les contrats à temps partiel) qui ont progressé dans la plupart des pays européens sont restées fortement sexuées.

Si le développement du travail à temps partiel touche tous les pays de l'Union européenne, il reste cependant très déterminé par les situations économiques, politiques, sociales et historiques des pays. Ainsi, sa progression dans les dernières décennies n'a pas connu la même ampleur dans tous les pays. Dans

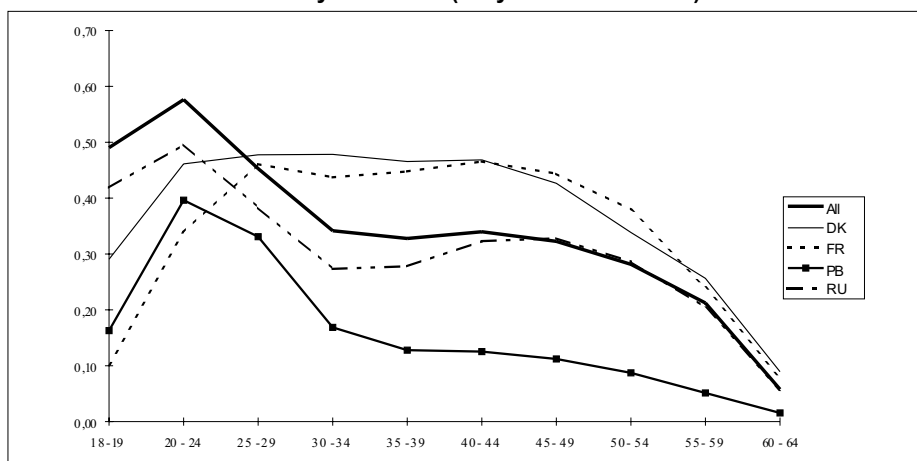
l'ancienne RFA ou aux Pays-Bas, le travail à temps partiel a toujours été, depuis bien avant la crise économique, développé et revendiqué comme une manière pour les femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Au contraire, en Espagne, en Italie ou encore en France, le travail à temps partiel s'est principalement développé pendant la crise économique et ressemble plutôt à une forme de sous-emploi, une forme « d'emploi-faute-de-mieux ». Dans ce cas il semble être une des conséquences du chômage et par là même de la précarité qui se sont installés dans l'Union européenne dans les années quatre-vingt.

Le travail à temps partiel : diversité sociétale et sexuée

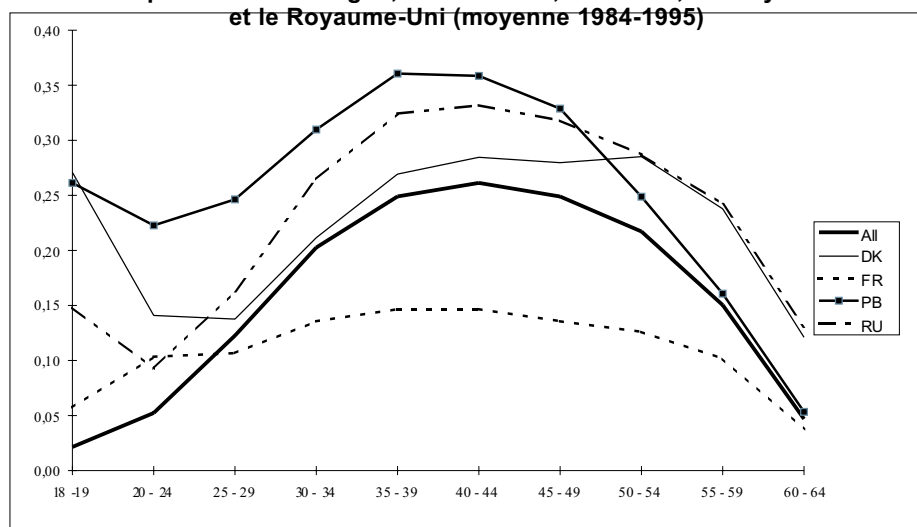
En « tête » de tous les pays, les Pays-Bas font office de référence dans l'utilisation du travail à temps partiel tant par les femmes que par les hommes. En ce qui concerne les hommes, leur profil de taux d'emploi est le « haut » de tous les pays européens. Mais le travail à temps partiel masculin est fortement segmenté suivant les âges. En effet, deux facteurs spécifiques influent fortement sur le taux de temps partiel masculin aux Pays-Bas : d'une part la fréquence de la pratique de petits « jobs » par les lycéens et les étudiants et d'autre part le faible taux d'activité général des hommes les plus âgés (à partir de 55 ans) (Wierink, 1998). Reste que ce qui fait la spécificité des Pays-Bas est sans nul doute que la prédominance des femmes dans le travail à temps partiel est moins absolue que dans les autres pays de l'UE.

Pour ce qui est de l'analyse du travail à temps partiel féminin, les graphiques suivants, qui représentent les profils des taux d'emploi à temps partiel (TP) et temps complet (TC) des femmes en Alle-

Taux d'emploi à temps complet des femmes par classes d'âges.
Gros plan sur l'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas
et le Royaume-Uni (moyenne 1984-1995)



Taux d'emploi à temps complet des femmes par classes d'âges.
Gros plan sur l'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas
et le Royaume-Uni (moyenne 1984-1995)



magne, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (en moyenne sur la période 1984-95), mettent en valeur la situation des Pays-Bas, et ce notamment jusqu'à 50 ans.

Du point de vue du travail à temps partiel féminin, les Pays-Bas se maintien-

ent dans la « tête de liste » même si le Royaume-Uni et le Danemark les dépassent pour les âges élevés. Pour ces deux derniers pays, la prédominance du travail à temps partiel est significative surtout en ce qui concerne les femmes âgées de 30/34 ans et plus. Si on juxtapose au gra-

phique des taux d'emploi à temps partiel le graphique des taux d'emploi à temps complet, on peut voir que le temps partiel peut être compris comme une « relève » du travail à temps complet à partir du moment où le ménage décide de fonder une famille. Le travail à temps partiel apparaît bien aux Pays-Bas comme un moyen d'articuler la vie familiale et la vie professionnelle, de faire coexister l'univers professionnel et l'univers domestique. Cette place du travail à temps partiel aux Pays-Bas est explicitement rattachée à l'évolution économique et politique de ce pays. « Entre 1960 et 1990, le volume de travail des femmes exprimé en années de travail a augmenté de 32 % tandis que le nombre de femmes au travail a augmenté sur cette période de 70 %. La part du travail des femmes dans le total du travail a augmenté de 4 % tandis que leur part dans l'ensemble de la main-d'œuvre a augmenté de 9 %. Aujourd'hui les femmes travaillent en moyenne six dixièmes d'une année de travail, en 1979, elles travaillaient les trois quarts d'une année de travail. Les femmes sont donc apparues en plus grand nombre sur le marché du travail, et accomplissent une plus grande part du travail total, mais par personne, elles travaillent un nombre d'heures inférieur à celui effectué il y a 20 ans » (Wierink, 1998).

Alors que cette structure du travail à temps partiel, fortement déterminée par les âges de la femme, se retrouve dans des pays tels que l'ancienne RFA, on observe des comportements d'activité féminins « privilégiant » certes l'utilisation du travail à temps partiel mais sans que ce dernier apparaisse véritablement caractérisé par l'âge de la femme (Danemark, Royaume-Uni).

Enfin, d'autres pays européens (France, Italie ou Espagne non représentées ici) présentent un profil de taux d'emploi beaucoup plus continu. Il est alors difficile d'en déduire des modèles de comportements d'activité professionnelle féminine et masculine.

**La notion de travail à temps partiel :
insuffisante pour une analyse
européenne**

L'analyse des taux d'emploi des femmes et des hommes à temps partiel et à temps complet montre la prééminence de la variable durée du travail dans les comportements d'activité féminins et les polarités qui se font jour pourraient révéler des spécificités nationales contrastées dans une analyse plus fine de la durée du travail. En effet, utiliser pour rendre compte du temps de travail des femmes dans les pays membres de l'UE des indicateurs trop agrégés ne permet pas de mettre en évidence des éléments significatifs des relations emploi des femmes/durée du travail dans les différents pays européens. Fonder son raisonnement uniquement sur l'examen des taux d'emploi à temps partiel et des taux d'emploi à temps complet des femmes, c'est oublier que le temps partiel, et a fortiori le temps partiel féminin, peut prendre une multitude de formes possibles tant dans l'aménagement des horaires qu'en ce qui concerne la durée hebdomadaire ou annuelle de travail (ce raisonnement est aussi valable pour le temps complet). En outre, le concept et les définitions du travail à temps partiel varient fortement suivant les pays et sont loin d'être unifiés. L'analyse de la durée du travail des femmes nécessite alors de dépasser le clivage traditionnel temps partiel / temps complet, du fait de la très grande diversité de

LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

leurs définitions, et de recourir à une analyse statistique descriptive.

Le tableau présenté ci-après n'est qu'une illustration de la non adéquation du concept de travail à temps partiel pour analyser la durée du travail dans les pays de l'Union européenne. On constate qu'il semble relativement difficile de regrouper sous la même dénomination de « salariés à temps partiel » des personnes qui travaillent, en moyenne, 31,6 heures par semaine en Italie (salariés hommes) et des personnes qui travaillent 15,6 heures par semaine au Royaume-Uni. De la même façon, les comparaisons hommes-femmes sont difficiles.

Une analyse en classes de durée du travail, plus proche des réalités

Les chiffres relevés habituellement concernant la durée moyenne de travail (cf. tableau 3) n'indiquent pas en général comment cette moyenne de temps de travail est répartie parmi la main-d'œuvre féminine et masculine. Comme le soulignent d'ailleurs J. Rubery, C. Fagan et M. Smith (, 1994, p. 164) « les temps de travail moyens cachent des disparités nationales importantes en matière de durée du travail, même entre ceux qui présentent

privilégier la notion de classes de durées de travail plus proche de la réalité que les moyennes de durées du travail.

Le fait de remplacer l'opposition temps partiel/temps complet (dont on a vu d'ailleurs qu'elle peut recouvrir des réalités très différentes) par une subdivision en trois catégories de la durée habituelle du travail nous permet d'approfondir l'étude des temps de travail des femmes et des hommes dans l'Union européenne. L'objectif de cette comparaison des temps de travail (avec un découpage en trois classes de durées du travail : les durées de travail inférieures à 18 heures par semaine, celles comprises entre 18 et 32 heures, et celles supérieures à 32 heures par semaine) est de souligner le « marquage social » du travail à temps court (selon une expression de Bisault, Bloch-London, Lagarde et Le Corre, 1996).

Le graphique suivant représente la durée hebdomadaire habituelle travaillée par la population féminine et masculine totale de chaque pays.

Chaque pays est représenté par deux histogrammes correspondant à la population masculine et à la population féminine

Tableau 3. Nombre moyen d'heures de travail habituellement effectuées par semaine dans les pays de l'UE en 1992

	Belg	DK	All.	Grèce	Esp.	FR	IR	Italie	Lux	PB	Port.	RU
Salariés à plein temps												
H	38,7	39,5	40,0	41,3	41,0	40,4	41,9	39,6	40,5	39,5	42,8	45,1
F	37,0	37,7	39,2	39,0	39,6	38,5	37,9	36,3	38,1	39,1	39,5	40,1
Salariés à temps partiel												
H	21,3	12,2	17,0	28,8	20,0	22,3	20,2	31,6	-	18,0	30,7	15,6
F	20,6	20,7	19,5	23,1	18,1	22,0	18,1	24,5	19,2	18,0	22,8	17,7

Source : Organisation et durée du travail 1983-1992, Eurostat, pp. 28-29

H : Hommes ; F : Femmes

des moyennes similaires ». C'est la raison pour laquelle nous avons pris le parti de

de 18 à 64 ans (sur la période 92-95) et sont représentés sur chaque histogramme à la fois les personnes occupées et les per-

Durées de travail au pluriel

Il existe différents concepts de durée de travail disponibles dans les statistiques ; on recense, en effet, six concepts distincts de durée de travail :

1. la durée hebdomadaire normale : elle représente le temps au cours duquel les salariés sont en principe disponibles pour le travail tel qu'il est fixé par les conventions collectives ou par la législation. Elle est donc aussi appelée durée hebdomadaire conventionnelle quand la source dérive exclusivement des conventions collectives ;
2. la durée hebdomadaire habituelle du travail : c'est un concept qui est utilisé dans les enquêtes auprès des ménages et notamment dans l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Elle représente le nombre d'heures normalement prestées par la personne. Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les pauses et le repas principal. On peut penser à première vue qu'elle correspond à la durée du travail considérée du point de vue du travailleur en opposition à celui de l'employeur. Compte tenu de la référence à une semaine normale, ce concept est proche en fait de la durée normale plus les heures supplémentaires, à ceci près que les heures supplémentaires sont mesurées à leur niveau habituel ;
3. la durée hebdomadaire effective du travail : utilisée dans l'EFT, elle définit le nombre d'heures réellement prestées par la personne au cours de la semaine de référence. Elle inclut toutes les heures, y compris les heures supplémentaires payées ou non. L'approche utilisée par l'EFT permet de mesurer l'incidence des vacances, maladies, chômage partiel et autres facteurs d'absence ;
4. la durée hebdomadaire du travail offerte : c'est un concept qui n'apparaît pas dans les résolutions du BIT mais qui a été défini par Eurostat dans les Statistiques Harmonisées des Gains comme étant la durée du travail au cours d'une période normale ne comportant pas de jour férié. Elle exclut les heures perdues pour des raisons techniques ou économiques. Ce concept prend l'entreprise et non pas le travailleur comme point de référence et inclut donc les heures rétribuées mais non prestées pour des raisons personnelles, telles que la maladie ou les congés de convenance personnelle ;
5. la durée rémunérée du travail : elle comprend toutes les heures pour lesquelles le travailleur a reçu une rémunération normale et elle exclut habituellement les heures rémunérées à un taux réduit ;
6. la durée hebdomadaire normale plus les heures supplémentaires : elle correspond à la durée hebdomadaire normale du travail augmentée des heures supplémentaires travaillées pendant la semaine de référence et payées à leur niveau habituel.

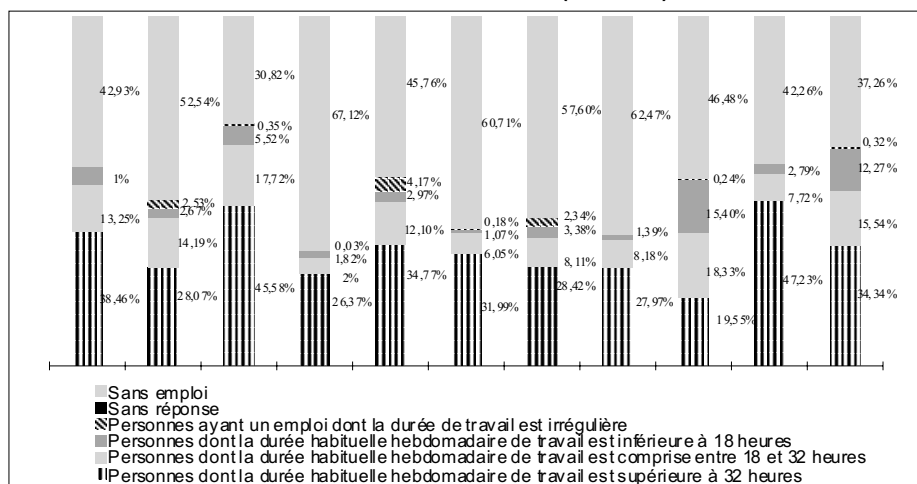
sonnes sans emploi (c'est-à-dire soit chômeuses soit inactives).

Ainsi, si la durée habituelle du travail varie selon les pays et les catégories de main-d'œuvre, la majorité des horaires

hebdomadaires habituels se situent au dessus de 32 heures. La part des hommes (dans quasiment tous les pays de l'UE) dans cette classe d'horaires avoisine les 65 % et plus. Il faut cependant nuancer

LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

Durée habituel de travail (femmes)



nos propos au regard des situations française, belge et irlandaise. Dans les trois cas, en effet, la proportion d'hommes qui travaillent habituellement plus de 32 heures est inférieure (ou égale dans le cas de la Belgique) à 60 % de la population masculine. Ces propos méritent d'être précisés dans la mesure où ces trois pays sont aussi les seuls qui présentent des taux significatifs de durée irrégulière du travail : dans ce cas, les durées irrégulières semblent être des durées qui se rapprochent des durées élevées du travail mais qui varient d'une semaine à l'autre. On peut les associer aux professions de cadres supérieurs qui évaluent difficilement leur temps de travail habituel hebdomadaire. Ces horaires variables peuvent en effet être dus à différents facteurs : il peut s'agir soit d'aménagement d'horaires habituels soit d'heures supplémentaires ou encore d'horaires libres à la carte. Ces irrégularités dans la durée tendent à devenir chose courante dans la mesure où la généralisation de la flexibilité du travail diminue fortement le nombre de salariés à horaires fixes et réguliers. Cette prédomi-

nance des durées élevées du travail dans la structuration des temps de travail de la main-d'œuvre masculine dans ces pays s'accorde parfaitement aux faibles proportions d'hommes travaillant à temps réduit (18-32 heures) ou à temps faible (< 18 heures). La Grèce semble faire une exception dans ce tableau : en effet, elle conjugue un fort taux de participation des hommes dans les durées du travail supérieures à 32 heures avec un taux conséquent de participation des hommes dans les durées allant de 18 à 32 heures par semaine. Enfin, seuls les Pays-Bas, le Danemark et le Royaume-Uni (dans une plus faible mesure) présentent des taux de participation non négligeables dans les durées de travail inférieures à 18 heures par semaine.

Pour ce qui est de la main-d'œuvre féminine, les graphiques présentent des « tracés » beaucoup plus variables. Globalement, les durées faibles du travail (inférieures à 18 heures par semaine) sont particulièrement fréquentes au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans une moindre mesure en Allemagne et au Da-

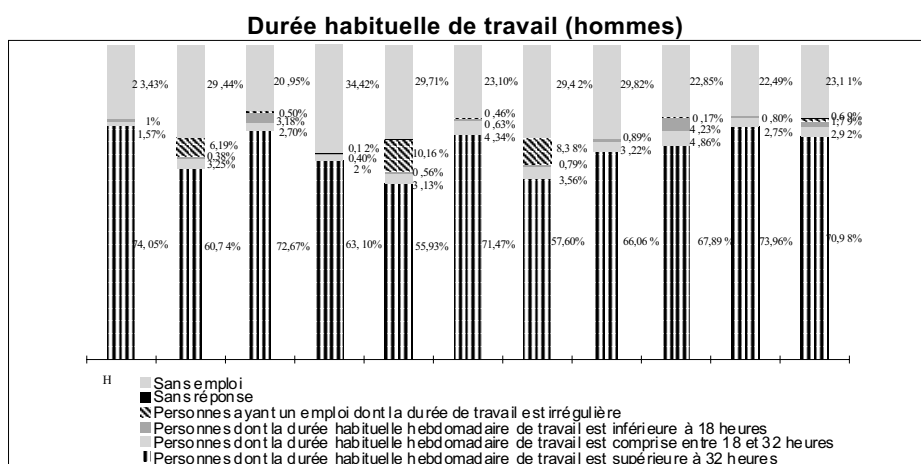
LA DIFFERENCIATION SEXUEE DU TEMPS DE TRAVAIL

nemark. Les durées réduites (comprises entre 18 et 32 heures par semaine) pour leur part agrandissent le nombre de pays concernés par des temps de travail courts en englobant aussi la France et la Belgique. Quant aux durées élevées du travail (supérieures à 32 heures par semaine), elles sont particulièrement courantes en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, au Portugal et au Danemark.

L'exemple du Danemark est ici assez particulier dans la mesure où non seulement les femmes sont nombreuses à occuper des emplois à durée du travail élevée mais elles sont aussi nombreuses à occuper des emplois à durée réduite et faible. Cet exemple est particulièrement intéressant puisqu'il montre combien la répartition des durées du travail est importante afin de comprendre les logiques de comportements d'activité des catégories de main-d'œuvre. En effet, un découpage précis des durées du travail des femmes au Danemark permet d'analyser plus finement la répartition de la force de travail en fonction des durées de travail.

Ainsi d'après le tableau ci-dessous, la situation des femmes au Danemark selon la durée habituelle du travail s'analyse de façon très différente suivant la précision du découpage choisi. Alors que d'après un découpage sommaire en trois classes de durées on peut conclure à une forte participation des femmes dans les horaires longs, on s'aperçoit après un découpage précis en six classes de durées que la main-d'œuvre féminine est principalement concentrée dans des durées de travail allant de 33 à 37 heures par semaine. Les classes de durées 18-32 et 33-37 heures par semaine regroupent à elles deux la majorité de la force de travail féminine. Il semble donc assez difficile d'associer ce pays avec d'autres pays tels que la France, par exemple.

Cet exemple illustre parfaitement bien combien la durée du travail semble indispensable pour appréhender l'emploi féminin dans sa spécificité et pour expliciter la permanence de la différenciation sur le marché du travail entre main-d'œuvre féminine et main-d'œuvre masculine.



LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

Tableau 4. Durée habituelle des femmes au Danemark en % (1992-95)										
Durée	SR	0	< 18	18-32	>32	SO	Total			
en %	0,0	0,35	17,72	36,6	72,67	30,82	100,0			
Durée	SR	0	< 18	18-32	33-37	38-42	43-47	>48	SO	Total
en %	0,0	0,35	5,52	17,72	36,56	4,05	1,35			

SR : sans réponse
S O : Sans objet

Au total, l'emploi féminin dans les pays de l'UE doit, pour être appréhendé dans toute sa réalité, être analysé sous l'angle de la durée du travail. Cette dernière permet de mettre en évidence la permanence d'une différenciation entre hommes et femmes sur le marché du travail. La spécificité de l'emploi féminin est liée à la concentration de la main-d'œuvre féminine dans des emplois de durée réduite alors que la main-d'œuvre masculine est davantage concentrée dans des emplois de durée normale ou élevée.

L'analyse des temps de travail de la main-d'œuvre féminine met en avant la diversité des configurations de l'emploi des femmes dans les pays de l'UE (par rapport à l'homogénéité de l'emploi masculin) et les liens tissés entre l'emploi des femmes et leur engagement familial. Au total, le temps de travail des femmes comme objet d'analyse constitue de façon exemplaire un élément charnière entre les sphères du travail et de la famille et le travail à temps partiel apparaît comme une donne de l'emploi féminin dans quasiment tous les pays de l'UE et ce même si son histoire, son utilisation et son poids dans l'emploi féminin varient de façon considérable suivant les pays.

Sources :

Bisault L., Bloch-London C., Lagarde S., Le Corre V. (1996), « Le développement du travail à temps partiel », in Données Sociales, INSEE, pp. 225-235.

Bouffartigue P., de Coninck F., Pendariès J.-R. (1992), « Le nouvel âge de l'emploi à temps

partiel : un rôle nouveau lors des débuts de vie active des femmes », Sociologie du Travail, Volume XXXIV, pp 403-428.

Maruani M. (1996), « Le travail à temps partiel en Europe », in Hirata H., Senotier D. (sous la direction de) Femmes et partage du travail, Syros Alternatives Economiques, pp. 177-186.

Wierink M. (1998), La place du temps partiel dans la relation famille/emploi aux Pays-Bas : caractérisation statistique, Document de travail, 68 pages, à paraître.

Maruani M., Michon F. (1998), « Les normes de la dérégulation : questions sur le travail à temps partiel », Economies et Sociétés, n°3, pp. 125-164.

Rubery J., Fagan C., Smith P. (1994), Evolution des modalités de l'emploi et de la durée du travail et l'impact sur la force de travail des deux sexes, rapport pour la Commission européenne (DGV), 325 p.

Zighera J. A. (1994), How to Measure Activity for Comparisons Between E.U. Countries (1983-1991), Document Laédix-Forum, université Paris - Nanterre, 22 pages.